

## GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:</i>	26.05.2014	18:02	14.329	DDTE	
	Annule et remplace				

**Auteur(s):** Christiane Bertschi

**Titre:** Energie, encore et toujours

**Contenu:**

La loi sur l'énergie (LCEn) à son article 39 et le règlement d'application de cette même loi (RELCEn) à son article 33b, prévoient que les bâtiments dont la surface énergétique totale est de plus de 1000m<sup>2</sup> ou de au moins cinq utilisateurs devront fournir un certificat énergétique (Display ou CECB) avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Plus d'une année est passée depuis l'entrée en vigueur de ces articles, est-ce que le CE pourrait nous renseigner sur:

- le nombre de bâtiments concernés;
- le nombre de certificats déjà fournis;
- le résultat de ces certificats: la répartition des bâtiments selon leur classe d'efficacité énergétique;
- le nombre de bâtiments publics ayant affichés leur performance.

Réponse écrite demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Christiane Bertschi	
Autres signataires (nom, prénom)	
Martine Docourt Ducommun	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**